

**SÉLECTION DES CANDIDATS À L'ENTRÉE EN FORMATION
POUR LES PERSONNES RELEVANT DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE
ANNÉE 2024**

L'Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure-podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses, (TITRE II, article 12), dispose que « peuvent être admis dans la formation conduisant au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimale de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date limite de dépôt des candidatures. »

A ce titre, pour la rentrée universitaire de septembre 2024, l'IFMEM propose 3 places.

Les candidats relevant de cette disposition déposent (ou envoient par la poste) un dossier directement auprès de l'établissement :

**Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale,
IMS Xavier ARNOZAN,
Avenue du Haut-Lévêque,
33600 PESSAC**

Ce dossier comporte les pièces suivantes :

- 1 / La copie d'une pièce d'identité ;
- 2 / La copie du ou de(s) diplôme(s) détenu(s) ;
- 3 / Les ou l'attestation(s) employeur(s) et/ou les justificatifs de cotisation à un régime de protection sociale ;
- 4 / Un curriculum vitae ;
- 5 / Une lettre de motivation ;
- 6 / La mention des choix d'établissements de formation par ordre de préférence ;
- 7 / L'autorisation de publication sur Internet de leur nom sur la liste d'admissibilité et / ou sur la liste d'admission définitive ;
- 8 / Un chèque d'un montant de 120 € à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'étude du dossier de candidature. **Le chèque sera encaissé dès réception du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables.**

Le dossier doit être déposé ou envoyé (cachet de la Poste faisant foi) entre le 17 janvier et le 14 mars 2024.

Les candidatures seront examinées, dans un premier temps, à travers le dossier écrit.

Les candidats retenus sur la liste d'admissibilité, seront convoqués par mail pour un **entretien avec le jury** permettant de compléter l'appréciation de leur motivation et de leurs aptitudes à suivre la formation.

Les entretiens auront lieu entre le 9 et le 12 avril 2024.

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFMEM et transmis par mail le 30 mai 2024.

L'admission prononcée fin mai d'une année ouvre l'accès à la formation pour septembre de la même année.

L'admission définitive à l'Institut de Formation de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale du CHU de Bordeaux est subordonnée :

1 / A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine. Ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

2 / A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical attestant que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues, le cas échéant, par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

- 3 /** Au règlement de l'ensemble des frais de formation à payer en totalité le jour de la rentrée scolaire :
- Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 100 €/an (tarif actualisable à chaque rentrée)
 - Frais d'inscription : 170 € / an
 - Frais de scolarité : 5000€ / an, ou 970€ pour les étudiants non-salariés **et** en poursuite d'études (cursus jamais interrompu), ou inscrits à Pôle Emploi, ou titulaires d'un contrat de travail « étudiant » ne dépassant pas 44h en moyenne par semaine (formation comprise).

NB : ces frais sont donnés à titre indicatif, et peuvent être réactualisés.